

Les conventions de la Croix-Rouge à la Conférence diplomatique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 766

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mains de femmes

Foire de Bâle 1949

Pour la 33^{me} fois, la jolie cité du Rhin est en fête par suite de la grande manifestation économique nationale, dont toute la Suisse a lieu d'être fière et qui est attendue avec impatience et saluée avec joie par nos industriels, commerçants, exposants et visiteurs nombreux.

En déambulant à travers les grandes halles, claires et coquettes, au milieu des stands merveilleusement décorés et fleuris, nos cœurs de femmes ressentent quelque orgueil et un légitime sentiment de fierté, car ne sont-ce pas elles aussi qui contribuent à réaliser la présentation impeccable d'objets si nombreux et si divers, tenant de tous les domaines? Et si la Foire de Bâle n'avait que cet avantage, ce serait celui de nous procurer le revoir avec des amis ou des connaissances qui nous reviennent fidèlement à leurs stands pour y faire admirer le travail accompli au cours de l'année.

Nous commençons notre tournée par la halle 1 où est installé le magnifique Salon de l'horlogerie et notre première visite est réservée aux émailleuses de Genève. Je retrouve cette année, avec une satisfaction extrême, Mmes Schmidt-Allard et Koch, qui les représentent aujourd'hui et qui m'accueillent avec un sourire aimable.

— Vous voilà revenues à Bâle pour quelques jours, dis-je en serrant cordialement la main des grandes artistes.

— Certainement et avec plaisir, car nous y trouvons un public compréhensif et à même d'apprécier notre travail. Et avec fierté, Mlle Koch me présente la vitrine où est exposée, comme nouveauté, une petite montre-bracelet de dame, autour de laquelle s'enroule avec grâce, le corps souple et brillant d'un serpent vert émeraude, une autre montre émaillee, une délicieuse petite coupe où chatoient deux poissons aux corps élégants, de nombreuses broches serties d'or avec paysages ou fleurs, une croix magnifique, des bagues, tous ces objets me causant un véritable ravissement. Quatre ans d'apprentissage qu'exige le métier d'émailleuse ne sont véritablement pas de trop pour arriver à une telle perfection, afin de pouvoir exécuter les chefs-d'œuvre groupés dans cette vitrine.

A regret je prends congé de mes interlocutrices pour passer au salon de la mode qui se trouve à côté et qui porte le nom suggestif de « Création »! où sont présentés, avec élégance et savamment drapés, de magnifiques tissus, des chaussures faites pour le pied de Cendrillon, des chapeaux, les uns plus jolis et coquets que les autres, des gants, des rubans, des broderies magnifiques qui ne sont faits que pour mettre en valeur la grâce féminine. Nous retrouvons encore, ailleurs ces mille riens qui rendent la femme si séduisante, lingerie et accessoires de toilette d'un si grand luxe aujourd'hui, mais que l'on peut se procurer plus simples et à des prix accessibles à toutes les bourses. Les fabricants de laine ont réalisé des merveilles pour permettre aux tricoteuses, et elles sont légion, d'exécuter des vêtements confortables pour elles ou leurs enfants.

Les femmes sont passées maîtresses dans les arts appliqués et développent leurs dons d'année en année. Sur la galerie du Palais de la Foire, nombreuses sont les expositions de céramique, de porcelaine peintes, imitations de l'ancien que nous étions habituées à admirer dans le vaisselier de nos grands-mères, ou des formes et peintures plus modernes, d'un goût parfait. Des travaux de reliure sont également exécutés par des mains de femmes, de même que les beaux papiers de garde, de reliure ou d'abat-jour de Mme de Mandrot, imitant à la perfection ceux d'Italie. Les belles blouses de la maison de blanc de Mme Wyss à Montreux retiennent les femmes longuement, les châles peints au studio d'art Müller-Munz, et les nombreux travaux de nos Confédérées tessinoises, valaisannes ou emmenthaloises qui présentent des tissages à la main de la paille tressée, dont elles exécutent à domicile de ravissants sacs, chapeaux et chaussures, des tissus filés à la main et qui sont aussi jolis que solides, de délicieuses poupées qui font la joie de nos filles, des zoccolis peints à la main, objets qui s'exécutent dans la vallée d'Orsernone, à Ascona et à Orselina, sans oublier l'importante œuvre nationale de la montagne à Zurich dont l'exposition grandit avec chaque année et qui tend à concurrencer le travail de fabrique où l'ouvrière perd toute sa personnalité, pour favoriser le travail à domicile qui laisse la mère de famille dans son intérieur et lui permet de veiller sur sa famille, souvent nombreuse, ainsi que le fait la Tessinoise, tout en lui procurant un gain appréciable. Aujourd'hui cette œuvre présente de magnifiques meubles, des vêtements de tissu filé à la main, du linge de maison

confectionné avec des toiles de qualité, des objets décoratifs ou pratiques, des jouets, des colliers, etc. En relisant toute cette nomenclature d'objets dus à d'habiles mains de femmes, nous ne voulons pas manquer de signaler encore l'important stand de l'Atelier de tissage de Bâle, cette œuvre sociale pour les malheureux limités dans leur travail et qui exécutent, parfois avec une peine inouïe des tissus de qualité supérieure tissés à la main, en soie, en fil, ou en coton pour tous les usages ménagers, des passementeries ou des objets confectionnés par des mains plus habiles.

Nous avons également jeté un coup d'œil dans la salle de repos pour les femmes travaillant à la Foire et qui y apportent leur repas lorsqu'elles ne peuvent rentrer chez elle; mais où après avoir pris une tasse de thé qui leur est gracieusement offerte, elles peuvent se reposer sur de confortables chaises-longues munies de matelas et d'oreillers. Cette petite oasis de calme est un véritable bienfait qu'elles doivent à l'œuvre des Amies de la jeune fille, à l'Association catholique pour la protection de la jeune fille, à l'Union des restaurateurs, à l'Union bâloise des femmes. Nous nous en voudrions de ne pas citer le petit paradis installé par la Maison Nestlé et où les mamans-visiteuses peuvent mettre en toute confiance leurs petits, surveillés par des jeunes filles compétentes et dévouées. Et le soir, plus d'un petit visiteur a de la peine à glisser sa main dans celle de la maman qu'il ne voulait pas lâcher en arrivant.

Il est encore une catégorie de femmes dont la Foire ne saurait se passer; celles qui font des démonstrations aux multiples stands, celles qui s'occupent de l'entretien des halles, dès les premières heures de la journée jusqu'à tard dans la nuit, après le départ des visiteurs et des exposants et qui sont au nombre de 250, ou les serveuses des restaurants et des stands de dégustation. Vraiment, on ne saurait trop estimer ce travail féminin accompli modestement, tranquillement et dont le visiteur n'a qu'une faible idée. Et si cette année la présentation est de nouveau si belle, le mérite en revient aussi bien aux femmes qu'aux hommes persuadés que, ainsi que le disait le prof. Brogle, dans son discours d'inauguration: la Foire suisse est la Foire de la qualité!

Marguerite Siegfried.

DE-CI, DE-LÀ

En Grèce, deux lois ont été promulguées, en mars dernier, qui donnent aux femmes de ce pays les droits politiques complets.

* * *

La Fondation Schiller a honoré d'un prix de 1.000 frs deux femmes écrivains, Elisabeth Müller pour ses livres pour la jeunesse (Himibach, Thounne) et Marguerite Janson (Bienne) pour l'œuvre: « Gestern waren wir Kinder ».

* * *

Nous nous réjouissons d'apprendre que le Conseil fédéral a nommé cette année Mme Dr Schwarz-Gagg, comme expert technique, faisant partie de la délégation suisse à la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail, qui aura lieu à Genève en juin. Mme Schwarz est spécialiste des problèmes du travail féminin dans l'industrie.

* * *

A l'assemblée constituante du nouvel état d'Israël, récemment élue, 11 femmes siègent, sur un total de 120 membres.

— O —

Les femmes dans les commissions

Mme Frédéric Tissot, a été nommée membre de la commission scolaire de Leysin, à la place de Mme Hubert-Werren, démissionnaire.

* * *

Mlle L. Plür, a été nommée membre de la commission d'assistance de Leysin.

* * *

A Vuitebeuf, Mme Willy Gilgen, qui a quitté la localité, a été remplacée comme membre de la commission scolaire par Mme Robert Richard.

— O —

Parmi les parachutistes qui participèrent au meeting d'aviation de Genève, le 21 mai, lors de l'inauguration des nouvelles installations de Cointrin se trouvaient trois jeunes filles de 18 ans.

Nous rappelons une fois de plus que les personnes qui sont abonnées au Mouvement féministe reçoivent Femmes Suisses d'office, sans avoir à payer un abonnement spécial.

Musique et musiciennes

La petite sirène

Le public genevois a eu l'occasion d'applaudir récemment une représentation où des femmes artistes avaient créé l'essentiel. Tout d'abord, la partition musicale était l'œuvre de Mlle Fernande Peyrot, compositeur déjà connu; elle avait écrit cette partition, sur le célèbre conte d'Andersen, pour une artiste de la danse, Mlle Françoise Sèchehay; les différentes parties du mimodrame étaient reliées par un texte récité, dû à la plume de Mme Jacqueline Des Gouttes, écrivain dont nos lectrices ont pu apprécier le talent dans une nouvelle que nous avons publiée cet automne. Des rythmicistes formaient les groupes de sirènes ou de figurantes, enfin un chœur avec des solistes qui chantaient les rôles des principaux personnages: la sirène, le prince, la sorcière, complétait la distribution. Ajoutons que ce spectacle, dont on a beaucoup apprécié la qualité, était monté par Mme Janine Hatt, propriétaire du Théâtre de la Cour St-Pierre. On s'écraie à l'unique représentation encore donnée. On pourra réentendre la « Petite Sirène » dans un proche avenir, toujours sous la direction du Maître Ansermet qui a jugé cette œuvre musicale digne de sa baguette, c'est la meilleure consécration.

Musique turque

La musique turque ne nous est guère connue. Remercions Mlle Feyha Thaley, journaliste et surtout virtuose du violoncelle de nous en avoir donné quelques aperçus dans une conférence-audition, au Conservatoire de Genève. Cette musique qui utilise une gamme avec quarts de tons et des modes variés, nous semble très compliquée, cependant, la conférence, qui sut en présenter les aspects techniques, nous dit que les compositeurs turcs, jadis et aujourd'hui, se recrutent dans les couches populaires aussi bien que dans les couches cultivées de la population, elle est donc naturelle et accessible aux gens les plus modestes, là-bas. Mlle Thaley, au violoncelle et Mlle Vivarelli, cantatrice, nous firent entendre quelques œuvres turques, anciennes et modernes du plus vif intérêt.

A. W. G.

Modifications de jugements en divorce

relatives à l'attribution de la puissance parentelle!

Ce travail a été préparé sous la direction de M. Bourgnon, substitut à l'Office des mineurs de Bâle-Ville où Mlle Lachat a fait un stage.

Diverses instances s'efforcent de sauvegarder une vie de famille en péril. Si elles échouent, c'est le divorce.

Il s'agit surtout, dans le cas particulier, d'époux de condition modeste.

En face du divorce, chaque enfant réagit différemment; pour lui, c'est souvent un coup rude que la mort de l'un des conjoints. Il perd toute confiance dans ses parents.

D'après le Code, c'est au juge d'attribuer la puissance parentelle. L'Office des mineurs soumet alors au tribunal la décision.

En général, l'enfant en bas âge est attribué à la mère.

En ce qui concerne l'intervention de l'Office des mineurs, celle-ci est d'autant plus efficace qu'il reste en contact avec les divers éléments.

Plusieurs articles du Code accordent aux parents divorcés un pouvoir discrétionnel, mais ce qui importe avant tout, c'est une décision qui soit dans l'intérêt de l'enfant. Il faut donc envisager chaque cas en particulier; ainsi le remariage d'un des conjoints joue un rôle important, de même que le départ de l'un d'eux pour une destination lointaine.

A la mort du père ou de la mère, si le survivant ne demande pas la puissance parentelle, l'enfant est placé sous tutelle.

Si au moment du divorce, les parents sont jugés indignes, on les écarte.

Dans certains cas, les divorcés se détachent de leurs enfants, mais il arrive qu'après quelques années ils reviennent à de meilleurs sentiments et qu'à la suite d'un second mariage, il se crée chez l'un ou l'autre un foyer harmonieux; alors, la puissance parentelle peut être rétablie en sa faveur.

Il a été nettement constaté que le divorce des parents a une répercussion sur la vie scolaire et professionnelle de leurs enfants.

Nous regrettons de ne pouvoir mentionner l'un ou l'autre des nombreux cas cités par Mlle Lachat en rendant son travail plus frappant et beaucoup plus clair que ne peut l'être un très bref aperçu comme le nôtre; elle a en tous cas fait là une enquête intéressante.

M.-L. P.

Travail présenté à l'Ecole d'études sociales de Genève, par Mlle Dora Lachat.

Les conventions de la Croix-Rouge

à la Conférence diplomatique

Depuis le 21 avril siège, à Genève, la Conférence diplomatique où le gouvernement suisse a convié les Etats qui font partie de la Croix-Rouge, à venir ratifier des conventions modifiées ou nouvelles concernant la protection des blessés, malades, prisonniers de guerre et civils.

Les délégations étrangères sont au nombre de 59, les organisations féminines avaient insisté, dans leurs pays respectifs, pour que des femmes qualifiées fassent partie des délégations. Il n'y a que 6 délégués (Costa-Rica, France, Grande-Bretagne, Roumanie et URSS), 2 experts, parmi lesquelles nous sommes heureuses de compter, dans la délégation suisse, Mlle Denise Robert, avocate, attachée de légation au Département politique fédéral. 7 secrétaires, une interprète attachée à la délégation de Cuba et une interprète pour l'ensemble de la Conférence, Mlle Marie Ginsberg, bien connue dans nos milieux féministes et vice-présidente de l'Alliance internationale des femmes pour l'égalité des droits et des responsabilités.

Les délégués ont organisé leur travail comme suit: on a créé 3 commissions dans laquelle chaque état a un délégué, la première s'occupe des blessés et malades, la deuxième des prisonniers de guerre, la troisième, de la protection des civils. En outre, dans une commission mixte, on étudie tous les articles qui sont communs aux textes des trois conventions.

Depuis un mois, on a seulement étudié les articles en première lecture, on mesure ainsi la résistance à certaines clauses ou au contraire les points sur lesquels tout le monde est d'accord. On renvoie à la commission de rédaction les textes qui ne semblent pas satisfaisants.

L'article 27 de la protection des civils est celui qui nous intéresse le plus, il fut abordé le 5 mai, il concerne la protection des femmes et des enfants. Il est approuvé à l'unanimité, on le trouve même insuffisant et le délégué du Mexique, appuyé par le délégué du Guatemala, a demandé que non seulement les mères qui ont des enfants, jusqu'à l'âge de sept ans, jouissent d'une protection spéciale, mais encore celles qui ont des enfants de 14 ans.

Il fut répondu, par le représentant de la Croix-Rouge internationale, ce qui fut répondu à bien d'autres propositions générales touchant la défense des inculpés devant les tribunaux d'occupation, ou le ravitaillement des populations civiles occupées, etc., que, si l'on veut que les conventions soient efficaces et respectées, il faut qu'elles soient applicables au milieu du bouleversement d'une guerre; il est très dangereux de vouloir exiger des conditions trop difficiles à réaliser. Il vaut mieux s'en tenir à un minimum qu'on exige strictement et sur lequel on ne transige pas, que demander trop et de se trouver devant des violations inévitables.

Il est aussi question dans cet article de la protection des femmes contre toute atteinte à leur honneur; la nouvelle rédaction proposée par l'Alliance internationale des femmes et la Fédération abolitionniste internationale fut approuvée sans opposition.

Lorsqu'on en viendra au vote des conventions, en séances plénières nous donnerons à nos lectrices les textes définitifs des articles qui nous intéressent le plus.

L'Assemblée annuelle de l'Union des Femmes (Genève) a eu lieu le 12 mai. Nous en donnerons le compte-rendu dans Femmes suisses.

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour votre jeune fille 3 trousseaux de première qualité:

Fr. 1000.—, 1500.—, 2000.—

R. SIEGRIST Rue du Rhône 28

Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles Autociseurs - Grils „Mellor“ Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel Boulevard James-Fazy 6